

## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Grand Est

Avis n° 2024 - 179		
<b>Commission territoriale Est du 03/12/2024</b> Présidence : Michèle Trémolières	<b>Objet :</b> Avis sur le Plan de Gestion 2025-2034 de la réserve naturelle nationale du Frankenthal-Missheimlé (68)	<b>Vote en conseil plénier :</b> Favorable

### Contexte

Située entre le versant Nord du Hohneck et le Tanet, sur la grande crête des Vosges, à une altitude variant de 690 à 1363 mètres, la Réserve naturelle nationale du Frankenthal-Missheimlé préserve un écosystème montagnard et subalpin sur une superficie de 746 ha qui repose sur une assise granitique (granite des crêtes). Constituée d'une succession de 9 cirques d'origine glaciaire, la RNN se compose de landes et herbages sommitaux, de cuvettes et tourbières, de couloirs avalanches escarpés, d'abrupts et escarpements rocheux, d'éboulis périglaciaires et de forêts. Ces dernières occupent 81 % de la surface de la RNN, soit 595,78 ha, relevant du régime forestier et gérées par l'Office National des Forêts. Elles sont propriétés des communes de Sultzeren (72,8 ha), Munster (106,62 ha), Hohrod (85,65 ha), Stosswihr (330,71 ha). Le reste, soit 150,58 ha, se répartit entre 13 propriétés privées (46,58 ha) et des propriétés communales ne relevant pas du régime forestier (104 ha).

La gestion de cette réserve naturelle, créée en 1995 (décret ministériel n° 95-1120 du 19 octobre), a été confiée par l'État en 1996 au Parc naturel régional des Ballons des Vosges. Le plan de gestion 2025-2034, établi sur la base d'une co-construction avec les différents acteurs, est le cinquième plan rédigé depuis la création de la RNN.

Le précédent plan a été présenté le 7 novembre 2017 à la commission territoriale Est du CSRPN Grand Est. Il a fait l'objet de l'avis n°2018-16 qui s'est traduit par un avis favorable sous réserve par le conseil plénier :

« *Sous réserve des actions envisagées dans le Frankenthal, le CSRPN Grand-Est considère que le reste du plan de gestion est en adéquation avec les objectifs généraux et particuliers de la Réserve naturelle nationale et que les mesures de gestion proposées ainsi que leur hiérarchisation sont de nature à préserver l'intégrité de la RNN. Certaines propositions sont mêmes très pertinentes comme : - l'étude diachronique de la flore à partir de Brunotte & Lemasson (1893), - ou bien l'étude dite des « tourbières condensarogènes » (cf. boulaies pubescentes sur bloc à sphaignes turficoles).*

*Pour autant, l'extraction des ligneux dans le cirque du Frankenthal constitue un véritable point d'achoppement. Tous les éléments d'analyses réunis concourent pour donner un avis défavorable à cette action, au demeurant très coûteuse. Sur le plan scientifique le CSRPN n'a pas trouvé d'arguments incontestables qui justifieraient que l'extraction des ligneux, notamment des érables, soit de nature à favoriser telle ou telle espèce patrimoniale ou milieu remarquable sans détruire telle ou telle autre espèce patrimoniale ou milieu remarquable.*

*En conséquence le CSRPN souhaite que les éléments du plan de gestion qui traitent des interventions d'extraction des ligneux dans le Frankenthal soient revus à la lumière de son analyse. »*

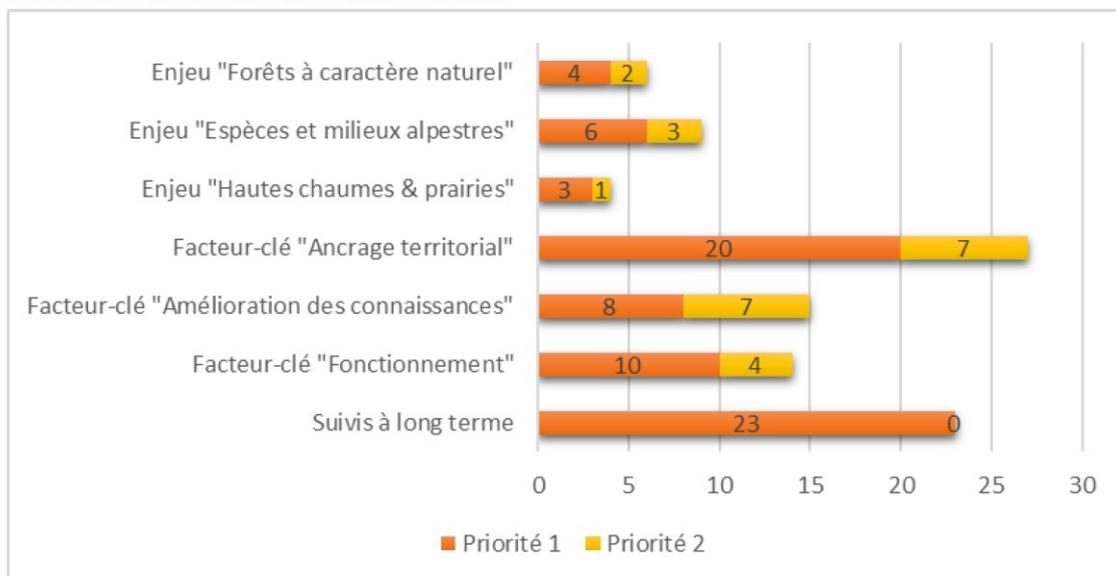
## Objectifs de gestion 2025-2034

Les objectifs ne changent pas sur le fond, toutefois, pour tenir compte à la fois de la nouvelle approche en matière de définition des enjeux et objectifs de la méthodologie des plans de gestion (RNF, 2018), et de la prise en compte des évolutions climatiques et sociétales, le choix est fait de simplifier leur écriture pour une meilleure compréhension et une meilleure lisibilité. Les orientations restent en adéquation avec la ligne de gestion proposée depuis les 2 derniers plans de gestion.

Plan de gestion 2018 – 2022	Enjeux Ecologiques & Facteurs clés de réussite	Plan de gestion 2025 – 2034
OLT A - Maintenir voire renforcer la naturalité biologique des forêts des hauts versants qui sont classées en Réserve Forestière Intégrale	Les forêts à caractère naturel	OLT A - Maintenir et renforcer la naturalité des forêts
OLT B - Maintenir ou mettre en place une gestion favorable à la diversité biologique pour les milieux ouverts et semi-ouverts des chaumes, des prairies montagnardes, des tourbières et des mégaphorbiaies et combes à neige des cirques glaciaires ainsi que pour les forêts les plus accessibles qui continuent à faire l'objet d'une exploitation sylvicole	Les espèces et milieux alpestres	OLT B - Assurer une bonne capacité d'accueil pour les espèces des milieux alpestres
OLT C - Maintenir ou rechercher un équilibre faune-flore	Les hautes chaumes et prairies montagnardes	OLT C - Assurer une bonne capacité d'accueil pour les espèces des chaumes et prairies
OLT D - Maîtriser l'accueil des publics dans le respect du site (milieux naturels, espèces, ambiances, ...)	L'ancrage territorial	OLT D - Poursuivre l'intégration de la Réserve naturelle dans son territoire
OLT E - Faire connaître et comprendre la réglementation de la Réserve naturelle et inciter à son respect	L'amélioration des connaissances	OLT E - Poursuivre l'amélioration des connaissances et suivre les processus évolutifs
OLT G - Faire connaître et comprendre l'intérêt patrimonial de la Réserve naturelle ainsi que les objectifs et les opérations de gestion mises en œuvre	Le fonctionnement de la Réserve naturelle	OLT F - Assurer la gestion courante de la Réserve naturelle
OLT F - Améliorer la connaissance globale du site (géologie, géomorphologie, climat, sols, communautés végétales et animales, aspects humains, ...), mettre en évidence et suivre d'éventuels processus évolutifs		
OLT H - Assurer la gestion courante de la Réserve naturelle		

Sur la base de l'évaluation du dernier plan de gestion et l'actualisation de l'état des lieux permettant de disposer d'une évaluation scientifique du patrimoine naturel et de son évolution, le nouveau plan de gestion propose 75 opérations de gestion et 23 opérations d'évaluation déclinées selon les objectifs à long terme de la RNN.

*Nombre d'actions programmées par type d'enjeu*



## **Questions au CSRPN**

Il est demandé au CSRPN de se prononcer sur le plan de gestion 2025-2034 de la RNN de Frankenthal- Missheimlé, et de vérifier en particulier s'il est en adéquation avec les objectifs de protection et de conservation du patrimoine naturel de la RNN.

## **Supports de réflexion**

- Evaluation du plan de gestion 2018-2022, Parc naturel régional des Ballons des Vosges, 10/2024, 38 pages ;
- Plan de gestion 2025-2034 : A. Etat des lieux, Parc naturel régional des Ballons des Vosges, 10/2024, 69 pages ;
- Plan de gestion 2025-2034 : B. Gestion, Parc naturel régional des Ballons des Vosges, 10/2024, 52 pages ;
- Plan de gestion 2025-2034 : C. Annexes, Parc naturel régional des Ballons des Vosges, 10/2024, 216 pages ;
- Plan de gestion 2025-2034 : NaturAdapt, Parc naturel régional des Ballons des Vosges, 10/2024, 34 pages.
- Présentation en séance de Emmanuelle Hans & Arnaud Foltzer, PNRBV.

## **Analyse**

Le CSRPN souligne la qualité des documents dans leur ensemble. Cependant, plusieurs documents nécessaires à une meilleure appréhension des éléments de la gestion sont à chercher dans les annexes et la rédaction en plusieurs tomes oblige à passer régulièrement d'un rapport à l'autre. Le Plan de gestion apparaît toutefois pertinent et complet.

Pour en améliorer la lecture, certains points peuvent être revus.

Dans le tome A présentant l'état des lieux :

- Il serait utile d'aboutir à une synthèse et une hiérarchisation des enjeux sur la réserve.
- Il serait aussi nécessaire de réaliser une analyse diachronique des compartiments qui ont justifié la désignation de la réserve, pour suivre l'évolution de leur état de conservation.
- Les menaces et atteintes sont décrites dans le texte sans que l'on en intègre l'importance et le « péril » associé pour certaines espèces ou habitats. La question des ongulés, et en particulier du chamois, devrait être présentée de façon plus « appuyée » afin de souligner son impact et son importance dans le devenir des communautés végétales (ceci justifie les actions à mener nécessaires pour conserver un bon état des communautés végétales en termes de richesse et diversité).
- L'état des connaissances est bien présenté, cependant, l'état de conservation des espèces et habitats est insuffisamment détaillé (l'information est à chercher dans les annexes).

Dans le tome B présentant la gestion, l'application de la nouvelle méthodologie est intéressante dans son articulation globale : définition des enjeux, définition des objectifs à long terme et déclinaison en objectifs opérationnels. Cependant, le CSRPN constate une absence d'enjeu sur l'équilibre faune-flore. « Maintenir et rechercher un équilibre faune-flore », est un Objectif à long terme que le CSRPN considère comme primordial dans cette réserve. La question de la chasse se trouve liée à l'enjeu « espèces et milieux alpestres » et traitée dans l'OLT B, déclinée dans les objectifs opérationnels B5.1 et B5.2. Les actions ou objectifs pourraient être présentés de façon plus ambitieuse et péremptoire en sachant qu'il s'agit d'une RNN, l'objectif B5.1 semble consensuel « Accompagnement des chasseurs dans leurs pratiques ». Les OLT A, B et C (voir tableau ci-dessus) pourraient utilement présenter des objectifs opérationnels sur cette thématique.

Sur la question de la « naturalité » versus « gestion pro-active », le choix fait vise des interventions dans le couloir du Dagobert ainsi que dans la partie basse du Falimont par la pâture et la suppression de ligneux. Le CSRPN s'interroge plus précisément sur la question de l'impact du pâturage bovin sur les communautés végétales (risque d'eutrophisation).

Pour répondre à cette question, plusieurs recommandations devraient être considérées :

- Interdire le pâturage dans la partie haute du couloir et rester vigilant à la charge sur les secteurs pâturés dans la partie basse.
- Limiter ces actions de gestion au couloir du Falimont, en gardant le couloir Dagobert comme secteur témoin (sans intervention sur tout le couloir) pour en comparer les évolutions et ajuster la gestion par la suite.
- Mettre en place un protocole de suivi avec des relevés phytosociologiques, avant et après mise en place d'un pâturage pour vérifier l'évolution des cortèges, et donc l'impact du pâturage.

Par ailleurs, un suivi de l'impact du chamois est actuellement fait au moyen d'exclos de taille réduite. Le CSRPN suggère d'étendre la surface des exclos et si possible de les multiplier dans différents contextes. Il demande de coupler cette action à la mise en place d'un protocole de suivi spécifiquement dédié à l'analyse des impacts du chamois sur l'évolution des communautés végétales.

Enfin, le CSRPN suggère d'afficher l'extension de la réserve jusqu'au Kastelberg comme un objectif prioritaire à moyen terme dans le nouveau PG. La cohérence de l'extension vers les cirques du Wormspel, des Spitzkoepf, de l'Ammelthal et des Schwalbennest, incluant obligatoirement la source d'altitude du Kastelberg, mérite d'être soulignée.

Les objectifs opérationnels gagneraient à être plus détaillés, il est difficile de se prononcer sur leur pertinence avec ce niveau de détail.

## Avis du CSRPN

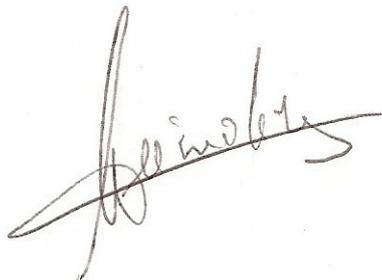
Favorable

### Recommandations

- Présenter une synthèse des enjeux écologiques, et les hiérarchiser.
- Présenter une analyse précise de l'état de conservation des espèces et habitats.
- Préciser et hiérarchiser les atteintes et menaces sur l'état de conservation des espèces et habitats.
- Décliner des actions de gestion des ongulés dans les différents OLT.
- Garder un couloir hors gestion active (Dagobert), comme « témoin » et mettre en place un protocole de suivi rigoureux des actions de gestion dans le Falimont.
- « Objectiver » l'impact du chamois sur les communautés végétales par un protocole de suivi.
- Afficher l'extension de la réserve comme un objectif à moyen terme.

Fait le 14/02/2025

**La présidente de la Commission Territoriale Est**  
**Michèle TREMOLIERES**



**Le président du CSRPN**  
**Jean-François SILVAIN**



SEL